



N° 11947 /MMPE/DGE/

Abidjan, le 02 SEPT 2026

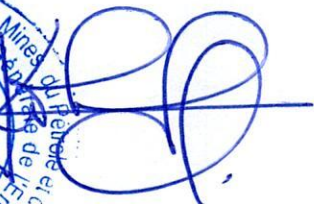
**AVIS AUX IMPORTATEURS DE CLIMATISEURS, REFRIGERATEURS -
CONGELATEURS ET LAMPES ELECTRIQUES**

Objet : Authentification des fiches de correspondances

Le 28 mars 2024, le Directeur Général de l'Energie et le Directeur Général du Commerce Extérieur ont signé l'avis **n°435/MMPE/MCI/DGE**, qui précise les nouvelles procédures administratives d'importation des appareils électroménagers (lampes électriques, climatiseurs, réfrigérateurs-congérateurs) soumis à l'étiquetage énergétique. Cette mesure est entrée en vigueur depuis le **15 juillet 2024**.

En complément de cet avis, il est porté à la connaissance des opérateurs qu'à compter du 1^{er} décembre 2026, seules les fiches de correspondances de modèles d'appareils émises par le ou les laboratoires ayant réalisé les tests sur les équipements de références, seront acceptés.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter les services de la Direction Générale de l'Energie sise au 2^{ème} étage de l'immeuble EECI au Plateau ; Tel : 27 20 20 61 45.


Ehouman KALIFA